



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 24 août 2018

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du réaménagement et de l'extension du Lycée Technique de Bonnevoie.

En novembre 2014, la Chambre des Députés avait donné son accord de principe pour le réaménagement et l'extension du Lycée technique de Bonnevoie (LTB). Un comité de pilotage a été mis en place avec la mission d'assurer la gestion et le suivi du projet. L'Etat avait décidé de recourir à un Public-private partnership (PPP) pour financer et réaliser ce projet important. Les nouvelles infrastructures devaient être prêtes à la rentrée 2020/2021. Or, il semblerait que les travaux ont été interrompus et que le MDDI envisagerait d'annuler la procédure.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Est-ce que les Ministres peuvent donner des informations actuelles sur l'avancée du dossier et les raisons de ce revirement ?
- Quelles sont les conséquences d'une annulation de la procédure PPP actuellement engagée ?
- Quel sera le nouveau calendrier et les retards éventuels qui seraient la conséquence d'une annulation ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Claudine Konsbruck
Députée

Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N°4019 du 24 août 2018 de l'honorable députée Madame Claudine Konsbruck

Par sa question parlementaire, l'honorable Députée désire recevoir des renseignements concernant le Lycée technique de Bonnevoie (LTB).

Dans le cadre de la construction du nouveau Lycée technique de Bonnevoie à réaliser par le biais d'une procédure de partenariat-public-privé (PPP), il est ressorti de l'analyse des offres finales reçues en date du 25 juin 2018 que l'avantage économique d'une telle réalisation s'avère inexistant par rapport aux coûts de réalisation du projet sous forme conventionnelle.

En effet, toutes les offres finales remises par les soumissionnaires dépassent largement les coûts calculés pour une réalisation du projet par voie classique. Conformément au dossier général de marché, *article 1.4. « Annulation de la procédure »* et après l'avis favorable de la Commission des Soumissions, il a été décidé de renoncer à une réalisation par le biais d'un PPP.

Par conséquent, la procédure d'appel d'offres « Projet PPP Lycée technique de Bonnevoie » a été annulée en date du 16 novembre 2018 et les soumissionnaires seront indemnisés selon les modalités prévues dans le dossier général de marché.

Nonobstant, nous sommes convaincus que la construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée technique de Bonnevoie demeure une priorité absolue et les démarches nécessaires pour sa réalisation seront entamées sous peu.